

rail Mardi 2 novembre 2010

Une initiative populaire pour la grande vitesse ferroviaire

Par Bernard Wuthrich

Les Jeunes libéraux-radicaux préparent un nouveau projet d'article constitutionnel

La décision sera prise le 20 novembre lors de la prochaine assemblée des Jeunes libéraux-radicaux (JLR): une initiative populaire en faveur de la grande vitesse ferroviaire en Suisse, visant des pointes à 200 ou 250 km/h d'ici à 2050, pourrait être lancée, avec proposition de financement à la clé.

Ce projet trouve ses racines dans la campagne du radical vaudois Olivier Français à l'occasion des élections fédérales de 2007. Il proposait alors de tirer de nouvelles lignes à grande vitesse à travers le Plateau, notamment entre Lausanne et Berne par la vallée de la Broye, Morat et Chiètres.

Succès interne

Cette idée a refait surface au moment de la parution du livre Plan Rail 2050, publié sous la direction du professeur Daniel Mange (LT du 22.04.10). Elle a ensuite été reprise par des membres des JLR, en particulier par le Valaisan Philippe Nantermod. Puis par le PLR lui-même, qui a intégré cette proposition dans un document stratégique adopté à Lugano le 26 juin dernier.

Dans ce rapport consacré à l'efficacité énergétique, à la protection du climat et à la sécurité de l'approvisionnement, le PLR demande au Conseil fédéral d'«évaluer la faisabilité technique et le montant des investissements nécessaires pour le projet Grande Vitesse Suisse».

Ce succès interne a motivé Philippe Nantermod et Olivier Français à poursuivre leur réflexion. Ils ont mis au point un projet d'initiative populaire, a révélé Olivier Français dimanche soir dans Le Grand Oral, diffusé sur Léman Bleu et La Télé. Le texte s'inspire de l'article constitutionnel sur les routes nationales et dit que la Confédération doit se doter d'un réseau ferroviaire ultrarapide reliant les grandes villes (Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Zurich) et assurant des liaisons avec les pays voisins, précise au Temps Philippe Nantermod.

Le projet aborde aussi la question du financement. En l'occurrence, explique Olivier Français, l'idée serait de prolonger le 0,4% de TVA qui sera prélevé temporairement, entre 2011 et 2017, pour assainir l'assurance invalidité. Ces quelque 850 millions annuels seraient, dès 2017, affectés aux études et aux projets de ce réseau à grande vitesse.

Celui-ci viendrait en plus du programme Rail 2030, dans lequel sont inclus tous les aménagements non retenus dans les premières phases de réalisation des NLFA et de Rail 2000. Cela signifie, insiste Olivier Français, que ces projets-là ne pourraient pas être financés par ce 0,4% de TVA.

Mais on n'en est pas encore là. Il faut d'abord que l'initiative populaire soit lancée. Les JLR trancheront dans vingt jours.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA